Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20261012-712610093DSR-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 19h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Marcel LE MOAL, Maire.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, GAUDIN Carine, GADESAUDE Cécile (arrivée à 19h40), BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, LOTELIER Monique, COURTOIS Diane, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, BERNIER Samantha, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : POSSEMÉ Sébastien, SOREL Anne-Marie.

Absents : PÉRAN Patrick, HARDOUIN Benjamin.

Pouvoirs : M. POSSEMÉ à M. GAILLARD, Mme SOREL à M. TOUARIN.

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°71-2026-10-093-DSR Décision modificative N°3 - Budget commune

Convocation en date du 05 octobre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 12 octobre 2026

Rapporteur : **Philippe Dumont**

Exposé :

La décision modificative n°3 du budget de la commune porte sur le point suivant :

Afin de procéder à une régularisation d'imputation comptable liée aux écritures d'amortissements, il convient d'ajuster les crédits aux comptes 6811-28046 « ajustement aux amortissements », des crédits minimisés lors du BP 2026 pour l'immobilisation « attribution de compensation- eaux pluviales » 2025.

En effet, le nomenclature M57 prévoit la possibilité d'amortir intégralement sur un exercice, à compter de janvier N+1, les attributions de compensation d'investissement qu'elle verse à des tiers bénéficiaires au compte 2046.

Ainsi afin d'équilibrer les sections, des crédits en recettes de fonctionnement ont été intégrés pour un montant total de 51 688.00 € ainsi qu'en dépenses d'investissement.
Par ailleurs, la somme de 4 500.00 € a été rajoutée au compte 673 - titres annulés sur exercice antérieur pour procéder au remboursement d'un tiers facturé par erreur. Cette même somme sera titrée sur l'année 2026 au tiers correspondant.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20261012-712610093DSR-DE

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette [illegible]

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Considérant *la présentation de la décision modificative n°3 au conseil municipal,*

<u>Le conseil municipal est sollicité pour :</u>

Code INSEE			
35049	COMMUNE CANCALE - COMMUNE CANCALE	DM n° 3	2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

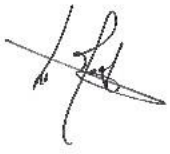
dm3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	51 688.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**51 688.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673-212 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	**0.00 €**	**4 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 70323-633 : Redevance d'occupation du domaine public	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**4 500.00 €**
R- 73118-01 : Autres contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 688.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**51 688.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	56 188.00 €	0.00 €	56 188.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 28046-01 : Amort. attributions de compensation d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 688.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**51 688.00 €**
D-21351-331 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	51 688.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**51 688.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	51 688.00 €	0.00 €	51 688.00 €
Total Général		**107 876.00 €**		**107 876.00 €**

<u>Article unique :</u> **Décider** d'adopter la décision modificative n°3 du budget « commune » tel que figurant au tableau ci-dessus.

<u>Adopté à l'unanimité.</u>

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL